



PLAN LOCAL D'URBANISME

Planche Centre-village

Echelle : 1 / 2 500 ème

- Limite de zone
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements Réservés (n° / largeur)
- Zone non aedificandi
- Zone non altius tollendi
- Marge de recul de 10 mètres par rapport à l'emprise publique de la liaison inter-quartier
- Canaux
- Secteurs protégés (Article L.151-19 du CU) inconstructible (à l'exception des clôtures sous conditions) – Distance : 8 m
- Secteurs protégés (Article L.151-19 du CU) inconstructible (à l'exception des clôtures sous conditions) – Distance : 6 m
- Sites Inscrits

Révision du POS / prescription du PLU par Délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2011

Projet de PLU Arrêté par Délibération Du Conseil Municipal du 20 avril 2016

PLU approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2016

Projet de Modification Simplifiée n°1 soumis à approbation par le Conseil Métropolitain

Juin 2018
sdp.conseils
62, carré des Rouguières basse
13 122 Ventabren

